

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE TADOUSSAC
COMTÉ DE SAGUENAY**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL
MUNICIPAL, TENUE LE 20 JUILLET 2016, À LA SALLE
MUNICIPALE, SITUÉE AU 162 RUE DES JÉSUITES, À
TADOUSSAC**

**Étaient présents : M. Éric Gagnon pro maire
Mme Maryline Gagné, conseillère
M. Martin Desbiens, conseiller
Mme Stéphanie Tremblay, conseillère**

**Madame Marie-Claude Guérin, directrice générale, agissant comme
secrétaire d'assemblée.**

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION (18H15)

Tous les membres du conseil confirment qu'ils ont été avisés selon les délais.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2016-0240)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la
Municipalité de Tadoussac accepte l'ordre du jour tel que présenté.

3. PROJET RÉNOVATION LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Tadoussac a procédé par
appel d'offre public pour des travaux de drainage et
d'imperméabilisation des fondations pour son Centre des loisirs ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat a été confié à l'entreprise 9101-3243
Québec Inc au montant de 55 159.26\$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE des travaux imprévus majeurs ont été constatés
en cours de mandat de l'entrepreneur et non prévu au document d'appel
d'offre :

- Réparation importante de fissure (mur de fondation)
- Ajout d'isolant
- Réparation de la fondation en béton
- Détruire le portique et refaire la descente pour l'accès au sous-sol (béton)
- Modification de la rampe pour les personnes à capacité réduite

CONSIDÉRANT QU'il était essentiel de procéder à ces travaux en
tenant compte de l'importance pour le bâtiment (Infiltration d'eau,
manque d'isolation, accès au sous-sol non conforme)

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Desbiens

(Rés. 2016-0241)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la
municipalité de Tadoussac autorise une somme supplémentaire de
20 000\$ plus taxe pour les travaux majeurs imprévus au Centre des
loisirs.

Que la municipalité autorise la firme 9101-3243 Québec INC à réaliser les travaux. Que le tout soit payé une partie par la taxe sur l'essence ainsi que le fond infrastructure de loisirs.

4. PARCOMÈTRES (PÉRIODE DE TARIFICATION)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Tadoussac a procédé à l'installation de parcomètre sur le quai de Tadoussac au printemps 2016;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Tadoussac désire mettre les parcomètres en fonction sur une période déterminée ainsi que ceux installés sur la rue bord de l'eau afin de favoriser l'accès en soirée gratuit à ces deux endroits;

IL EST PROPOSÉ PAR Maryline Gagné

(Rés. 2016-0242)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la municipalité statue que les parcomètres sur le quai de Tadoussac ainsi que ceux installés sur la rue Bord de l'eau (salle de bain publique) seront en opération de 7hrs à 18hrs du lundi au dimanche inclusivement pour la saison 2016 (mai en novembre).

5. QUESTIONS DU PUBLIC

6. CLÔTURE DE LA RÉUNION

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2016-0243)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la réunion soit levée à 18h30

Éric Gagnon,
Pro Maire

Marie-Claude Guérin,
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Marie-Claude Guérin, directrice générale certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité de Tadoussac.

Marie-Claude Guérin,
Directrice générale

Je, Éric Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.